



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 10 Mars 2015**

**Etaient Présents :**

M. Henri PONS, M. Jean-Pierre CANUT, Mme Christine VEZILIER, Mme Christine RICCA, Mme Christiane LOUIS, M. Laurent BOYER, M. Gilles MASSOT, Mme Sophie ACHARD, M. Florent PICARD, M. Richard LEROI, Mme Myriam LUCAS, M. Bruno PAILLET, Mme Nathalie LIEUTAUD, M. Jean-Claude SERGEAT, Mme Patricia BOCCABELLA, M. Georges BOUQUET, M. Mathieu JUSSEAU, Mme Danielle MARCHAND, M. David ARQUEZ, M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX.

**Procurations :**

M. Alain BRIEUGNE à M. Jean-Pierre CANUT  
Mme Sandrine POZZI à Mme Sophie ACHARD  
Mme Annabel THIERS à M. Mathieu JUSSEAU  
Mme Lysiane VEIGNAL à M Gilles MASSOT  
Mme Françoise BACCULARD à Mme Christine VEZILIER  
M. Harrys DUTHEIL à M. Bruno PAILLET  
M. Jean CAZALA à Mme Patricia BLANCHET-BHANG

**Secrétaire de séance :** Mme Christine VEZILIER

**Ouverture de la séance :** 18H00

**Clôture de la séance :** 20H00

Monsieur le Maire fait désigner un secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER, fait procéder à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2015.

Compte-rendu adopté par 26 voix pour et 4 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. José DELCROIX).

## **Point n°1 : Débat d'orientation budgétaire**

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS, Maire**

Monsieur Jean-Pierre Canut, premier adjoint au maire, délégué aux Finances, présente le rapport d'orientation budgétaire 2015 (déroulement d'un diaporama).

Monsieur le Maire ouvre le débat qui a porté sur :

- La situation financière au 31/12/2014
- Les charges de personnel
- La réévaluation des bases des impôts
- L'impact de la baisse de participation de l'Etat
- L'emprunt
- La maîtrise d'œuvre de la requalification du centre ancien
- La Métropole et son impact en matière de fiscalité
- Le mode d'attribution des subventions aux associations
- Le maintien de prestations de qualité dans le domaine de l'éducation, enfance/jeunesse avec le non remplacement systématique des agents qui partent à la retraite et la volonté de diminuer les heures supplémentaires.

**Le débat est clos à 19h25.**

## **Point n° 2 : Demande de subvention au Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à l'aménagement des bibliothèques normatives pour le renouvellement du matériel informatique de la Médiathèque.**

**Rapporteur : Madame Christine VEZILIER**

Madame Vézilier, Adjointe au maire, déléguée à la culture, au patrimoine et à l'environnement, expose le projet de renouvellement du matériel informatique et des logiciels de la Médiathèque afin de proposer de nouvelles ressources numériques.

Ce matériel sera composé de nouveaux ordinateurs pour les agents, de tablettes et de bornes pour les usagers, ainsi que d'un logiciel adapté.

Cette opération permettra aux usagers de consulter la liste des œuvres disponibles en temps réel, soit à la médiathèque à partir de bornes prévues à cet effet, soit via internet.

Cette opération est estimée à 12 100 € HT soit 14 520 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aménagement des bibliothèques normatives.

Cette aide peut être accordée à hauteur de 20 à 50% sur le coût hors taxe de l'opération.

Il est proposé le plan de financement suivant :

|                                 | <b>MONTANT</b> |
|---------------------------------|----------------|
| Aide du Conseil Général 50 % HT | 6 050 €        |
| Auto financement de la commune  | 6 050 €        |
| TVA avancée par la Commune 20%  | 2 420 €        |

**Madame Vézilier demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**
  
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à l'aménagement des bibliothèques normatives.**
  
- **de dire que les dépenses seront inscrites au BP 2015.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à l'aménagement des bibliothèques normatives et dit que les dépenses seront inscrites au BP 2015**

**Point n° 3 : Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA pour la retranscription de la Directive Paysage des Alpilles dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur Jean-Pierre Canut, premier adjoint au maire, délégué aux Finances, expose que dans le cadre de la révision générale du PLU, il est nécessaire de procéder à la retranscription de la Directive Paysage des Alpilles.

Cette retranscription est estimée à 8 005 € HT soit 9 606 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA.

Cette aide peut être accordée à 50% sur le coût hors taxe de l'étude plafonnée à 5 000 € HT.

Il est proposé le plan de financement suivant :

|                                | <b>MONTANT</b> |
|--------------------------------|----------------|
| Aide de la DREAL PACA 50 % HT  | 4 002,50 €     |
| Auto financement de la commune | 4 002,50 €     |
| TVA avancée par la Commune 20% | 1 601,00 €     |

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la réalisation de cette retranscription ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA**
- **de dire que les dépenses seront inscrites au BP 2015.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA et dit que les dépenses seront inscrites au BP 2015.**

**Point n°4 : Actualisation des tarifs des emplacements pour le vide-grenier.**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre CANUT**

Monsieur Jean-Pierre Canut, premier adjoint au maire, délégué aux Finances, propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs concernant les emplacements pour le vide-grenier.

| Désignation                 | Anciens tarifs | Nouveaux tarifs |
|-----------------------------|----------------|-----------------|
| Tarif résident d'Eyguières  | 3 €            | 4 €             |
| Tarif extérieur à Eyguières | 12 €           | 15 €            |

Ces tarifs seront mis en application à compter de l'adoption de la présente délibération.

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la modification des tarifs du vide-grenier.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des tarifs des emplacements du vide grenier.**

**Point n° 5 : Création de tarifs pour le spectacle de Patrick Sébastien « ça va être ta fête » qui se déroulera dans les arènes d'Eyguières.**

**Rapporteur : Madame Christine VEZILIER**

Mme VEZILIER, adjointe au maire, déléguée à la Culture, au Patrimoine et à l'Environnement propose au Conseil de créer les tarifs applicables à la manifestation « les biennales » prévue le 18 juillet 2015.

Pour cette seconde édition, il s'agira d'un spectacle de Patrick SEBASTIEN « ça va être ta fête » qui se déroulera dans les arènes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Pour les chaises en Parterre :

- le tarif est fixé à 40 € la place

Pour les gradins :

- le tarif est fixé à 35 € la place

Pour les invitations :

- exonération

Un partenariat sera établi entre les mécènes et la Municipalité. Le support proposé est un livret format A5 en quadrichromie, et les tarifs sont les suivants :

Dernière de couverture

- 1 page : 1 000 €
- ½ page : 600 €

Pages intérieures

- ½ page : 400 €
- ¼ page : 250 €
- 

Ces tarifs seront mis en application à compter de l'adoption de la présente délibération.

**Madame VEZILIER demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la création des tarifs pour le spectacle de Patrick Sébastien « ça va être ta fête » qui se déroulera le samedi 18 juillet 2015 dans les arènes d'Eyguières**

**Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. Jean CAZALA), approuve la création des tarifs pour le spectacle de Patrick SEBASTIEN « ça va être ta fête » qui se déroulera le 18 juillet 2015 dans les arènes d'Eyguières.**

**Point n°6 : Vacances de printemps 2015 Stage « Trottinette-Skate-Roller-BMX » du 27 au 30 avril 2015**

**Rapporteur : Madame Sophie ACHARD**

Madame Achard, conseillère municipale déléguée, soumet au Conseil Municipal les projets d'activités en direction des jeunes de 13 à 17 ans pour les vacances de printemps 2015.

**Semaine du 27 avril au 30 avril 2015 :**

Stage «Trottinette-Skate-Roller-BMX »

Programme de la semaine :

Lundi : Skate Park de Saint-Rémy-de-Provence

Mardi : Skate Park de Saint-Martin-de-Crau

Mercredi : Skate Park de Ventabren  
Jeudi : Skate Park de Fos-sur-Mer

Ce stage peut accueillir au maximum 10 participants, et son budget prévisionnel est de 500 euros.

La participation des familles est de 30 euros par enfant. Elle comprend le transport et les activités.

#### **Semaine du 4 mai au 7 mai 2015 :**

Stage Création Vidéo (O2 ZONE) sur place, à l'accueil JEUNES.

Il s'agit d'ateliers d'initiation sur les différentes étapes de création d'une vidéo.

Ce stage peut accueillir au maximum 10 participants, et son budget prévisionnel est de 800 euros.

La participation des familles est de 30 euros par enfant.

#### **Madame Achard demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver l'organisation du Stage « Trottinette-Skate-Roller-BMX » et du Stage création vidéo pour les vacances de printemps 2015 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à régler les dépenses relatives à ces deux stages ;**
- **de dire que les recettes et dépenses seront inscrites au BP 2015.**

**Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et une abstention (M. Daniel SOURY-LAVERGNE), approuve l'organisation du stage « Trottinette – Skate – Roller – BMX » et du stage de création vidéo pour les vacances de printemps 2015, autorise Monsieur le Maire à régler les dépenses relatives à ces deux stages, et dit que les recettes et dépenses seront inscrites au BP 2015.**

**Point n° 7 : Approbation du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'Agglomération Agglopoles Provence en date du 3 février 2015 : évaluation des charges transférées dans le cadre de la mutation de deux agents communaux au sein du service commun ADS du fait de l'adhésion de la Commune de Lançon-de-Provence au service ADS.**

#### **Rapporteur : Monsieur Henri PONS, Maire**

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'article 86 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le dernier arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2014, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite « Agglopoles Provence »,

Vu la délibération communautaire n°83/13 en date du 15 avril 2013 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite « Agglopoles Provence », portant création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols dit « ADS » à l'échelle de la Communauté d'Agglomération,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance du 3 février 2015,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi de 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective.

C'est ainsi que la CLECT dans sa séance du 3 février 2015 a approuvé le montant des charges liées à l'adhésion de la commune de Lançon-de-Provence au service commun « ADS » nécessitant de surcroit le renforcement du service instructeur en matière de ressources humaines (2 agents).

Il appartient aux Conseils Municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des Conseils Municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des Conseils Municipaux représentant la moitié de la population.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du rapport de la CLECT et notamment sur le montant des charges liées à l'adhésion de la commune de Lançon-de-Provence au service commun « ADS » induisant la mutation de deux agents communaux au sein du service.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le rapport de la CLECT en date du 3 février 2015, joint en annexe**
- **de l'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT en date du 3 février 2015 et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Monsieur le Maire donne lecture des décisions et des droits de préemption.**

**La séance est clôturée à 20h00.**